

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Le Commissariat du Gouvernement près les Sociétés par actions est rattaché à l'Inspection Générale des Finances.

ART. 2.

M. Joseph Palmaro, Inspecteur Général Adjoint des Finances, est chargé des fonctions de Commissaire du Gouvernement près les Sociétés par actions.

ART. 3.

M. Edmond Izard, Directeur du Service Foncier, est nommé Commissaire Adjoint du Gouvernement près les Sociétés par actions.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-trois mai mil neuf cent huit.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
ED. DE LATTRE.

Par Ordonnance Souveraine en date du 25 mai 1908, M. Santo Ginocchio, sapeur pompier, est autorisé à porter la Médaille d'Honneur de troisième classe, qui lui a été accordée par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur d'Italie.

PARTIE NON OFFICIELLE**Echos et Nouvelles**

DE LA PRINCIPAUTÉ

La Société Philharmonique a donné une sérénade à M. de Loth, maire de Monaco et président d'honneur de la Société, à l'occasion de sa fête. Le Comité de la Philharmonique, les adjoints et les membres de la Commission Communale s'étaient associés à cette manifestation qui avait attiré une foule sympathique sur la place de la Visitation.

M. Noghès, vice-président, au nom de la Philharmonique, et M. Gindre, premier adjoint, au nom de la Municipalité, en remettant à M. de Loth deux gerbes de roses rouges et blanches, lui ont exprimé les vœux les plus chaleureux.

M. le Maire a remercié de ces démonstrations

de sympathie dans une heureuse improvisation. Il a ensuite convié ses amis à vider une coupe de champagne, tandis qu'un punch était offert aux exécutants de la Philharmonique.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 29 mai 1908, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé T. P.-L., né à Grenoble (Isère), le 15 octobre 1857, employé d'hôtel, sans domicile fixe, à 15 jours de prison et 16 francs d'amende pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion.

Notice sur le Port de Monaco

Le port de Monaco, construit par S. A. S. le Prince Albert I^{er}, est formé par deux digues de 170 mètres de longueur chacune, laissant entre elles une passe de 100 mètres de largeur.

Un feu rouge et un feu vert, placés aux extrémités des jetées, indiquent, la nuit, l'entrée de la passe.

La surface du port mesure environ 450 mètres sur 400, soit 17 hectares 65 de superficie.

Un quai ininterrompu de 410 mètres de longueur permet l'accostage des navires d'un tirant d'eau de 6 mètres 80 (22 pieds environ).

Le terre-plein du quai, sur lequel les marchandises peuvent être déposées, présente une superficie de un hectare et demi. Le terre-plein sera bientôt relié à la gare du P.-L.-M. par une voie de 900 mètres de longueur. Les bâtiments pourront alors décharger directement sur les wagons.

Des bouches d'arrosage placées le long du quai permettent aux navires de faire de l'eau très aisément.

Le port de Monaco est compris dans la ligne des Douanes françaises.

Les droits du tarif français à l'entrée comme à la sortie, les droits de navigation tels que les définit la loi française, les taxes de plombage et d'estampillage et en général les lois, ordonnances, décrets et règlements concernant le régime des Douanes de la République Française sont applicables au territoire de la Principauté.

Les navires français acquittent dans le port de Monaco les mêmes droits que ceux auxquels ils seraient soumis dans les ports français. Ils bénéficient d'autre part de tous les avantages dont jouissent les bâtiments français dans les ports français.

La perception des droits de douane et de navigation est effectuée dans le port de Monaco par les soins de l'Administration des Douanes françaises.

Les règlements et droits de pilotage et d'amarrage dans le port de Monaco sont les suivants.

Le pilotage est facultatif à l'entrée comme à la sortie. Le pilotage et l'amarrage des bâtiments sont assurés par le Service de la Direction du port.

Le tarif est le suivant :

PILOTAGE :

Vapeurs. — Entrée, 0 fr. 04 par tonneau de jauge, avec un maximum de 80 francs ;

Sortie, 0 fr. 02 par tonneau de jauge, avec un maximum de 40 francs.

Voiliers. — Entrée, 30 francs ; sortie, 15 francs.

AMARRAGE :

Vapeurs de 1200 tonneaux et au-dessus { Arrivée.. 30 fr.
Départ.. 15 fr.

Vapeurs de 1200 tonneaux à 500 tonx. { Arrivée.. 20 fr.
Départ.. 10 fr.

Vapeurs de 500 tonneaux et au-dessous { Arrivée.. 16 fr.
Départ.. 8 fr.

CHANGEMENT DE MOUILLAGE :

Vapeurs de 1200 tonneaux et au-dessus..... 20 fr.
Vapeurs de 1199 tonneaux et au-dessous..... 15 fr.

MOUILLAGE D'UNE ANCRE-A-JET :

Vapeurs de 1200 tonneaux et au-dessus..... 20 fr.
Vapeurs de 1199 tonneaux et au-dessous..... 15 fr.

Les droits d'amarrage, de changement de mouillage et de mouillage d'une ancre-à-jet sont les mêmes pour les voiliers que pour les vapeurs.

Des arrangements de gré à gré pourront être accordés pour le pilotage et l'amarrage des navires faisant un service régulier ou tout au moins venant plusieurs fois par an dans le port de Monaco.

Les droits sanitaires sont les suivants :

Petit cabotage 0 fr. 05 par tonneau de jauge.
Grand cabotage..... 0 fr. 10 par tonneau de jauge.
Long cours..... 0 fr. 15 par tonneau de jauge.

Les navires pourront contracter des abonnements de six mois ou d'un an. L'abonnement sera calculé à raison de 50 centimes par tonneau et par an, quel que soit le nombre des voyages.

LA VIE ARTISTIQUE

M. Gunsbourg a eu la généreuse pensée d'organiser au bénéfice des blessés du Maroc une soirée de gala qui a eu lieu le 30 mai au théâtre Sarah Bernhardt à Paris.

Cette représentation, qui a obtenu un immense succès, présente un intérêt particulier pour les habitués du théâtre de Monte Carlo, puisque, au nom de l'organisateur dont ils applaudissent chaque année le goût et la prodigieuse activité pendant la saison d'opéra, elle joignait celui de Chaliapine dont l'interprétation de don Basile, plusieurs fois produite sur notre scène, a profondément impressionné le public d'élite rassemblé dans l'élégante salle de la place du Chatelet.

PIERRE GOBERT

PEINTRE DES PRINCES DE MONACO

En France, l'art du portrait a toujours été florissant mais à considérer le nombre prodigieux d'œuvres que nous a laissées en ce genre l'époque

de Louis XIV et de Louis XV, il semble que jamais il ne fut plus en honneur qu'à ce moment-là. Ce n'était pas seulement une question d'habileté plus grande des peintres, de richesse plus développée de la société, de goût plus répandu pour les manifestations artistiques, c'était encore et par-dessus tout une affaire de mode. Chaque famille tenait à honneur de posséder la représentation aussi fidèle que possible de ses différents membres, elle exigeait même la multiplication des copies, qui se trouvaient ensuite distribuées aux parents et amis. La gravure s'autorisait de cet engouement pour répandre à profusion les traits des personnages illustres à titres divers.

Si l'on veut se rendre compte des idées régnantes en matière d'art, il n'y a qu'à considérer les expositions de tableaux. Or, celles qui eurent lieu à la fin du XVIII^e et dans la première moitié du XVIII^e siècle comprenaient alors presque exclusivement des portraits. Celle qui fut organisée en 1673 par « Messieurs les peintres et sculpteurs de l'Académie » dans la cour du Palais-Royal, n'offrait absolument à l'admiration des contemporains que la reproduction exacte de figures connues ou non ; seules trois estampes à l'eau-forte de l'académicien Le Clerc, détonnaient au milieu de cette réunion de visages élégants, gracieux ou sévères : pourquoi venaient-elles s'imposer là ? Mais il est à supposer que le mausolée édifié à la mémoire du Chancelier par Messieurs de l'Académie, l'Arc triomphal de la porte Saint-Antoine et l'une des façades du Louvre, attiraient moins les yeux que le portrait de Madame la duchesse d'Aumont et le « portrait de M. Bachot et sa femme, laquelle présente à son mary un cœur enflâmé ». En 1699, à l'exposition que l'on visita dans la grande galerie du Louvre, on n'aurait pu relever qu'une *Sainte Famille* de Paillet ; en 1704, parmi les très nombreuses toiles accrochées dans la même galerie, ne se trouvaient que quatre petites esquisses des figures d'Apôtres qui devaient être peintes par Jouvenet aux Invalides ; en 1737, dans le grand salon du Louvre, seuls de Troy, Parrocel, Trémolières et Restout, avaient envoyé des tableaux qui n'étaient pas donnés comme portraits, mais il n'était peut-être pas impossible pour la société mondaine de reconnaître des personnages de sa connaissance dans *Diane désarmant l'Amour*, de Trémolières, *Minerve enseignant l'art de la tapisserie à une Nymphe*, du même auteur, *le Secret et la Prudence* de Restout. Seul donc où à peu près, le portrait était jugé intéressant en peinture : le public ne s'intéressait guère qu'à cela et l'Académie réservait ses principales faveurs aux artistes qui s'y consacraient. Dans les livrets des Salons que je viens de citer ne figuraient ni Watteau, ni Pater, ni Lancret. Comme la postérité devait le venger, comme elle devait les élever au-dessus des Person, des Bouis, des Montagne, des Belle, des Tortebat, des Tournier et même des Gobert, qui usurpaient leur place et occupaient toutes les cimaises !

Elle a par contre ratifié le jugement des contemporains qui plaçait au premier rang Hyacinthe Rigaud et de Largillier. Retenons ici les noms de ces deux artistes : le Prince Antoine I^{er} ne s'était-il pas adressé au premier, dont les portraits de Louis XIV et de Bossuet avaient élevé la réputation au plus haut degré, pour lui demander sa propre effigie ? N'avait-il pas plus tard, avec une insistance flatteuse, réclamé pour la Salle des Conquêtes qu'il créait au Palais de Monaco, la copie de quelques-unes de ses toiles reproduisant la physionomie des plus célèbres maréchaux de France ? Quant à Nicolas de Largillier, on sait qu'il est l'auteur du splendide tableau où le duc de Valentinois s'est fait représenter, en 1719, revêtu d'une cuirasse que couvre à demi un magnifique manteau fourré d'hermine. Aujourd'hui encore, cette œuvre, merveilleusement conservée, est un des plus beaux ornements de la salle du Trône, au Palais de Monaco.

Pierre Gobert, que les goûts de la haute société et l'estime des artistes de l'Académie, plaçaient presque au même rang que Rigaud, de Largillier, Nattier, de Troy, Jean-Baptiste et Carle Van Loo, n'a pas affronté avec autant de succès la critique du temps. Et pourtant qui, mieux que ce peintre, devant lequel posèrent les plus illustres personnages,

pouvait prétendre s'imposer à l'admiration universelle ? Mais peut être justement l'abondance des commandes qu'il reçut et la vogue dont il jouit, l'obligèrent-elles à trop de dextérité : il ne put résister à la facilité qui lui permettait d'exécuter rapidement un tableau, il ne sut pas s'astreindre à l'étude approfondie de son sujet et à la recherche de l'effet, il négligea de s'assurer les moyens d'une exécution solide et précise.

Il était né probablement à Paris, vers 1662, d'un père du nom de Jean, qui était déjà qualifié de sculpteur du Roi. M. Eugène Thoison, qui lui a consacré en 1903 une notice biographique très érudite, complétée en 1906, nous a dit dans quel milieu d'art il vécut dès son enfance. Aussi à l'âge où d'autres cherchent encore leur voie, lui-même guidé par les conseils de ses proches, instruit par les leçons des artistes qui fréquentaient l'atelier paternel, lancé par les protecteurs qui avaient déjà commencé la fortune de sa famille, averti d'une façon très sagace du genre qu'il fallait cultiver pour obtenir rapidement succès, honneurs et argent, à cet âge, dis-je, il se trouvait déjà fort en faveur et obtenait des travaux importants.

D'après une tradition rapportée par Nagler, dans son *Nouveau Dictionnaire des Artistes* (il faut avouer, avec M. Thoison, qu'il est bien difficile d'y ajouter une foi absolue), Gobert aurait eu dix-huit ans à peine quand il aurait été appelé à la cour de Bavière ; il y aurait exécuté, entre autres portraits de grands personnages, celui de la future Grande-Dauphine, Marie-Anne-Christine-Victoire. Son voyage se serait accompli en 1679 ; mais il est plus rationnel de retarder un peu les débuts du jeune artiste en qualité de peintre officiel.

Il n'attendit pas longtemps : vers la fin de 1682, il fut chargé de reproduire les traits du jeune duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, alors âgé de quelques mois. Depuis lors, il n'eut plus pour modèles que les membres de la famille royale ou que les représentants des maisons les plus aristocratiques. Aussi sa réputation ne tarda-t-elle pas à s'établir d'une façon des plus honorables.

Reçu à l'Académie royale de peinture le 31 décembre 1701, après avoir soumis aux suffrages de ses futurs confrères les deux portraits de Corneille Van Clève et de Boulogne le Jeune, il semble n'avoir affronté le public des expositions publiques qu'en 1704. Mais il le fit avec un bagage des plus lourds. On vit de lui en effet, dans la grande galerie du Louvre, le portrait du duc de Bretagne, petit-fils de Louis XIV, placé « sous un riche dais de velours vert », à côté de ceux du Roi, du Dauphin et du duc de Bourgogne par Hyacinthe Rigaud ; ceux de la duchesse du Maine, « sous la figure de Vénus qui envoie Enée à Carthage », de la duchesse de Bourgogne en costume de cour et en habit de chasse, de la duchesse d'Orléans, de la duchesse de Bourbon en habit de masque, du comte d'Eu, du chevalier de Bouillon, du comte d'Albert, de Boulogne et de Van Clève (ses deux tableaux de réception à l'Académie), de Mesdemoiselles de la Motte et Maupin, de Madame de Gié et de Mademoiselle Gobert. Mademoiselle Gobert, c'était sa femme, Marie-Catherine Nivelon, épousée le 16 octobre 1681, la seule roturière qu'il ait peut-être jamais peinte dans sa très longue carrière, ainsi que l'a remarqué M. Eugène Thoison.

Pour faire connaître l'artiste auquel le duc de Valentinois confiera le soin de perpétuer les traits des membres de sa famille, il n'est pas utile d'en retracer la biographie complète, de le suivre à la cour du roi de France, à celle du duc de Lorraine, à Versailles, Fontainebleau, Nancy, d'énumérer la somptueuse clientèle qui l'honora de ses commandes et de dresser le catalogue de ses œuvres. D'autres écrivains l'ont fait et bien fait. Cependant on m'en voudrait si je ne rappelais un des épisodes les plus curieux de l'histoire, où Gobert eut à jouer, sans s'en douter, un rôle de premier plan.

La duchesse de Bourbon avait réussi à persuader son fils, le successeur du Régent dans le gouvernement du royaume, à prendre femme. Madame de Prie, favorite du Prince, s'étant rendu compte qu'elle ne pouvait l'en dissuader, avait imaginé alors de le marier elle-même. Elle avait jeté les yeux

sur la fille du roi détroné de Pologne, Stanislas Leczinski, qui vivait à Wissembourg dans une retraite presque misérable. Stanislas avait accepté avec enthousiasme : il assurait ainsi pour sa fille un avenir qui jusqu'ici lui avait paru fort incertain. Mais afin de faire connaître avant le mariage au duc de Bourbon celle qu'on lui destinait, on envoya Pierre Gobert, sous prétexte de travaux au château du cardinal de Rohan à Saverne, exécuter le portrait de Marie Leczinska. Gobert semblait en effet le mieux désigné par ses travaux antérieurs pour une telle besogne. N'avait-il pas lui-même peint le jeune Louis XV deux fois au moins ? Le czar Pierre I^{er} n'avait-il pas posé devant lui lorsqu'il vint à Paris en 1717 ? Le duc de Bourbon ne lui avait-il pas commandé le portrait en costume de grand-maitre de France, qui semble encore accueillir les visiteurs du musée Condé, à Chantilly ? La marquise de Prie, elle aussi, ne l'avait-elle pas chargé de fixer sur la toile ses traits charmants ?

Gobert vint donc à Wissembourg. Le tableau, que l'impatience de Stanislas lui fit faire avec une hâte fébrile d'après Marie Leczinska, fut ce qu'on attendait de lui : « Vous avouerez, écrivait le 13 mars 1725, le roi de Pologne à l'un de ses confidents, que j'ay raison d'estre charmé de l'ouvrage du portrait, car vous jugerez vous-même en le voyant qu'yl est parlant et qu'on n'en sauroit faire de plus ressemblants. »

Quand il parvint à Versailles, ce n'était plus le duc de Bourbon, c'était le Roi lui-même qu'il s'agissait de marier au plus tôt, et l'on se trouvait dans le plus grand embarras par suite de plusieurs fautes politiques commises par le ministre de Louis XV. Aussi quand Madame de Prie, examinant le portrait peint par Gobert, se rendit compte que la jeune Princesse, sans être belle, avait un charme assez séduisant pour plaire même aux difficiles, elle eut de suite l'idée de réserver le modèle au Roi. Des discussions s'engagèrent, le tableau fut montré à Louis XV, le mariage fut décidé. Et voilà comment Pierre Gobert contribua à doter la France d'une reine.

Naturellement, après une telle aventure, il devait rester plus en faveur que jamais à la cour : c'est lui qui peignit sur une même toile, aujourd'hui conservée à Versailles, les deux filles jumelles que Marie Leczinska donna pour commencer à son royal époux, puis sur une autre, exposée dans le même palais, Madame troisième, Louise-Marie de Bourbon.

Quand Gobert se rendit à Wissembourg, il se trouvait déjà depuis plusieurs années en relations avec la famille du Prince Antoine I^{er} de Monaco. Il en est question en effet dès l'année 1715, époque à laquelle la Princesse Louise-Hippolyte, fille aînée et héritière d'Antoine I^{er}, épousait Jacques-François-Léonor de Maignon, comte de Thorigny. « Ne vous donné pas la peine, écrivait en effet de Monaco à son gendre, le 31 décembre 1715, la Princesse Marie de Lorraine, femme d'Antoine I^{er}, ne vous donné pas la peine, je vous en prie, de retirer mon portrait de chés Gobert, mais souvenés vous de dire à mon frère l'abbé qu'il ait la bonté de retirer de chés la Vallée deux peti portrait, l'un de Madame la Duchesse et l'autre de moy, où il falloit des bordures. »

Il est bien difficile de savoir quand et à quelle occasion Pierre Gobert avait reçu les premières commandes de la Famille princière. Il semble cependant qu'il ait été distingué d'abord par Marie de Lorraine, qui, à plusieurs reprises avait résidé à la cour de France, où sa naissance et son mariage lui assuraient une des premières places.

Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que Gobert avait déjà fait, de 1707 à 1709, un séjour prolongé auprès du duc de Lorraine, qu'il avait été chargé de reproduire, même à plusieurs exemplaires, les traits des divers membres de la famille à laquelle appartenait la Princesse de Monaco, et qu'il jouissait du titre de peintre ordinaire du duc Léopold.

Ce sont là des raisons, mais la principale c'est que cet artiste avait le privilège d'être à la mode et d'être celui à qui il était de bon ton de s'adresser. Marie de Lorraine imita l'exemple de ses amies les plus illustres et si le comte de Thorigny, avant de

devenir le duc de Valentinois, n'avait pas encore donné de commandes à Gobert, il ne tarda pas à suivre l'entraînement général. Il fit plus : par lui Gobert devint le portraitiste quasi officiel de la famille des Princes de Monaco.

(A suivre).

Essai sur les origines de Monaco

INTRODUCTION

à l'Étude des Fortifications préhistoriques de la région.

Par M. le Chanoine L. DE VILLENEUVE

Directeur du Musée Anthropologique.

(Suite et fin).

Le Castelletto de Monaco.

La description de cette étroite enceinte nous ramène à Monaco, où tout le monde connaît le robuste rempart qui, du point culminant des Moneghetti, domine d'une hauteur de 143 mètres le quartier de la Condamine.

Exploité en 1329 pour la construction d'une bastide ; partiellement démoli en 1507 pour l'établissement d'une batterie de bombardes, destinées à faire brèche dans les courtines de la forteresse du Rocher, le Castelletto n'a dû qu'à l'énorme masse de ses matériaux d'avoir conservé jusqu'à nos jours un pan de mur digne, à tous égards, d'inspirer le respect et l'intérêt.

L'enceinte est petite (47 mètres sur 35) et paraît avoir été simple, c'est-à-dire sans palier annexé. On n'y a recueilli que des hachettes en pierre polie. Nulle part dans le mur de rempart n'apparaît une trace de l'emploi du marteau ni d'un outil en métal.

Le rempart lui-même ne ressemble à aucun de ceux des vieux ouvrages de défense construits sur la montagne. Au lieu des blocs plongeant en boutisse ou alignés en carreaux que nous avons rencontrés au Mont-Bastide, nous y trouvons des quartiers de rocher posés debout sur leur tranche, présentant en parement la surface lisse de leur lit de carrière et, sur ces bases cyclopéennes, un entassement de gros blocs. Quelques-uns de ceux-ci, couchés en travers du corps du mur, en lient les deux faces.

Dans sa plus grande largeur, le rempart a 2 m. 50. L'intérieur est rempli par des pierres.

L'aire de l'enceinte étant inclinée vers l'Est, on remarque au faite de la pente une base rocheuse, qui fut laissée en épargne quand on dérasa le sommet du plateau pour construire les murailles. On y verrait à tort, pensons-nous, un rudiment de plateforme de guerre, comme nous l'avions cru tout d'abord ; c'est, bien plus probablement, un emplacement de maison.

Contrairement à ce qui se pratiquait au Mont-Bastide où les fonds de cases sont encaissés par la roche, dans le district de Monaco, on construisait les logements sur les bancs rompus des assises géologiques ou, à leur défaut, sur des chaussées artificielles qui les élevaient au-dessus du sol.

L'enceinte des Mules en fournit des preuves indéniables.

Nous aurions donc, dans la banquette calcaire du Castelletto, un vestige de l'ancien niveau du plateau, respectueusement conservé, parce que là s'élevaient la maison bâtie par un primitif colon ligurien et le foyer sacré, dont le feu, symbole des destinées de la famille, ne devait jamais s'éteindre.

Nous ne chercherons pas au Castelletto les substructions d'un palais seigneurial, comme au Mont-Bastide. L'appareil des murs nous avertit qu'entre le fonctionnement de celui-ci et la fondation de l'acropole monoécienne bien des siècles se sont écoulés. Tout au plus y retrouverions-nous les trous des quatre poteaux corniers d'une hutte de branchages et, dans les fentes du rocher, des petits couteaux de pierre, très usés.

Une des merveilles de la piété familiale fut, après avoir fait de ce colon un dieu et de sa cabane un temple, d'avoir encore enfermé son héritage dans cette ceinture de rochers, qui ne périra que si la main de l'homme précipite l'œuvre de destruction entreprise par le temps depuis près de quatre mille ans.

Durant seize ou dix-huit siècles, avant que l'orgueil romain eût dressé à la nation ligure le cénotaphe de l'*Alpis summa*, plus décrépité, à cette heure, que l'acropole des Moneghetti, les générations monoécienne, toujours croissantes, venaient, à époques fixées, évoquer dans le cercle mégalithique du Castelletto, l'âme ensommeillée au sein du sépulcre, de l'auteur vénéré de leur race.

Aujourd'hui les fouilles ont rendu aux Monégasques cet être surhumain, cet ancêtre qui, comme le Janus à deux faces de la mythologie, appartient aux deux versants des fastes de Monaco : par son ascendance aux âges quaternaires qui se perdent, dans l'éloignement des temps, sous les voûtes stalagmitisées des cavernes, et, d'autre part, au monde moderne, par sa descendance, dans laquelle l'Anthropologie se plaît à reconnaître, encore de nos jours, des sujets qui lui ressemblent.

L. DE VILLENEUVE.

Lettre de Paris

Les élections à l'Académie des Sciences n'ont généralement pas, auprès du grand public, le retentissement qu'obtiennent les élections à l'Académie Française. Les savants sont peu connus de la foule qui profite de leurs découvertes sans connaître ceux à qui elle les doit. Cette semaine, cependant, le choix de la docte compagnie ne va pas laisser l'opinion indifférente en raison de l'illustration des membres qu'il s'agit de remplacer.

Il y a, en effet, à élire un secrétaire perpétuel pour remplacer M. de Lapparent que la mort vient d'enlever à la science, et un « associé étranger » pour remplacer l'illustre physicien anglais, lord Kelvin, mort au mois de décembre dernier.

Les élections, à l'Académie des sciences, ne se font pas comme à l'Académie française : dans celle-ci, tous les membres sont élus dans les mêmes conditions, et il n'y a pas de « catégories ». A l'Académie des sciences, au contraire, les membres, au nombre de soixante-six, sont répartis en onze sections, et ces sections se groupent elles-mêmes en deux classes : celle des sciences mathématiques et celle des sciences physiques et naturelles. Chacune des deux classes comprend un secrétaire perpétuel, qui fait partie de l'Académie en dehors de toute section : cela porte à soixante-huit le nombre total des académiciens « titulaires ». Il faut y ajouter une douzième section, la section « libre » comprenant dix membres, et huit « associés étrangers ». Cela fait en tout soixante-dix-huit académiciens français et huit étrangers. Il y a, en outre, cent « correspondants », tant français qu'étrangers, mais qui ne sont pas, comme les précédents, membres de l'Institut. Les onze sections sont, pour les sciences mathématiques : géométrie, mécanique, astronomie, géographie et navigation, physique générale ; et pour les sciences physiques et naturelles : chimie générale, géologie, botanique, zoologie, médecine et chirurgie, économie rurale. Quant à la section libre, elle reçoit les savants dont les travaux ne se classent pas dans une spécialité définie par une des sections ordinaires, et, exceptionnellement, les personnes qui, par leurs libéralités éclairées ou leur appui effectif, ont rendu à la science des services éclatants.

Quand une vacance se produit, ce sont les membres restants de la section correspondante qui, constitués en commission, sont chargés d'examiner les titres des candidats, de faire entre eux un classement et de présenter cette liste à l'Académie réunie « en comité secret ».

* *

On compte, en France, deux grandes pépinières où se forment les savants : l'École polytechnique et la Sorbonne. Il n'est donc pas étonnant que ces deux influences se partagent l'Académie des sciences. C'est, en effet, ce qui arrive.

Ces deux influences, à de petites fluctuations près, sont à peu près égales et se contrebalancent sensiblement ; d'ailleurs, cette « rivalité d'écoles » crée une noble émulation dont profite la science, et il n'y a qu'à s'en réjouir. Cet équilibre s'accroît encore par le

choix des deux secrétaires perpétuels qui sont presque toujours, l'un un universitaire, l'autre un polytechnicien.

Quand un candidat à un fauteuil vacant commence sa campagne, il a donc à tenir compte de ces deux influences : ailleurs, les savants sont d'un éclectisme absolu. Cet éclectisme s'est bien manifesté dans le choix des deux derniers secrétaires perpétuels : l'un était Berthelot, dont on connaissait les affirmations de libre penseur ; son successeur fut de Lapparent, catholique convaincu. La savante compagnie ne pouvait pas mieux montrer combien elle est inaccessible à toute autre considération qu'à celle de la valeur scientifique.

La « tournée des visites », ce chemin de la croix de tout futur académicien, sévit aussi à l'Académie des sciences : elle est même plus pénible, puisque les académiciens sont plus nombreux. Seulement, les candidatures ont un côté pittoresque qui manque à celles de l'Académie française.

Cela tient à ce fait que, depuis Arago, les séances de l'Académie des sciences, qui ont lieu chaque lundi à trois heures, sont publiques : à chaque séance assistent des savants étrangers à l'Académie, des chercheurs dont un membre présente un travail ce jour-là, des curieux quelquefois, des journalistes qui viennent faire le compte rendu de la réunion et en résumer les communications « sensationnelles ».

Les candidats aux fauteuils vacants ne manquent pas cette occasion de se montrer, de « faire leur cour » aux membres influents. C'est un très piquant spectacle, et, ce qui l'est encore plus, c'est de voir plusieurs candidats au même fauteuil se rencontrer à la même séance, tournant autour des mêmes académiciens.

Quinze jours avant l'élection, la section discute les titres et dresse la liste des candidats par ordre de mérite ; à la séance suivante, en comité secret, cette liste est soumise à l'approbation de l'Académie. Enfin, huit jours après, la liste est affichée et l'élection a lieu aussitôt que la pendule a sonné quatre heures. Le mode de votation est le même qu'à l'Académie française : plusieurs tours sont souvent nécessaires ; et si le fait d'être présenté « en première ligne » est, pour le candidat un heureux présage, ce n'est cependant pas une certitude de succès ; on a vu maintes fois le candidat présenté en seconde ligne passer par dessus celui qui le précédait sur la liste de classement.

Les académiciens libres ne prennent pas part aux élections ordinaires, mais ils votent quand il s'agit d'élire un des leurs. Ils ont d'ailleurs toutes les prérogatives des académiciens : ils font partie des commissions nommées pour l'attribution des prix et portent l'habit brodé de palmes vertes et l'épée, le classique costume dont l'idée est due à David.

Les secrétaires perpétuels sont élus par l'Académie, parmi ses membres : le nouvel élu cesse alors d'appartenir à une section déterminée, et son élection au rang de secrétaire perpétuel rend vacant un fauteuil dans la section dont il faisait partie.

Les correspondants ne votent jamais ; mais les « associés étrangers » ont le droit de vote quand ils sont présents à Paris lors d'une élection ; on conçoit donc combien ce titre est hautement apprécié, et combien l'Académie apportera de soin à choisir le savant qui doit succéder au regretté et illustre lord Kelvin.

Tel est le mécanisme électoral qui va fonctionner par deux fois, dans peu de jours, pour la double élection d'un secrétaire perpétuel et d'un associé étranger.

* *

Voici vingt ans à peine que l'Exposition de 89 consacrait le triomphe de la bicyclette. Que de chemin parcouru depuis lors ! Jamais l'expression ne s'est employée plus à propos, puisque c'est des moyens de transport qu'il s'agit. L'automobile a détrôné la modeste bicyclette. Puis, la terre conquise, les inventeurs se sont lancés à la conquête de la mer et ce fut le rapide développement de la navigation automobile qui doit son impulsion aux joutes annuelles de Monaco. Enfin voilà que, par étapes rapides, l'humanité se rapproche de la réalisation de son vieux rêve, la conquête de l'air. Deux expériences tentées la semaine dernière marquent un progrès décisif de la locomotion aérienne.

MM. Henri Farman et Delagrance, en effet, poursuivent avec succès, l'un à Gand, l'autre à Rome, la série de leurs exploits.

L'un, Farman, a réussi, en compagnie de M. Archdeacon, un vol à deux de 1.241 mètres.

L'autre, Delagrance, a fait, seul, un vol d'une durée de 15'25" et d'une distance totale de 12.750 mètres.

Voici d'ailleurs quelques détails sur ces deux prouesses :

A Gand, Henri Farman a profité d'un temps exceptionnellement calme pour tenter de gagner un pari contre M. F. Charron qui l'avait défié d'effectuer un vol plané d'un kilomètre avec deux personnes à bord de son aéroplane.

Pour authentifier sa performance, Henri Farman avait décidé de prendre avec lui M. Archdeacon, président de la Commission d'aviation de l'Aéro-Club de France.

Modifiant la tactique habituelle de ses vols, Henri Farman, aussitôt qu'il eut quitté terre, s'éleva vivement et hardiment à 7 ou 8 mètres au-dessus du sol, afin d'éviter, dans un tangage ou une inclinaison de l'appareil, un contact avec la terre.

L'aéroplane fit un vol magnifique d'équilibre et de vitesse, et passa, devant et au-dessus des contrôleurs disposés tout le long du champ d'expérience, à 80 kilomètres à l'heure, suivi à respectueuse distance par des automobiles qui, chargées de commissaires, s'efforçaient en vain de suivre l'homme-oiseau.

Une foule nombreuse assistait à l'essai ; elle a vivement acclamé et applaudi MM. Henri Farman et Archdeacon, dont l'exploit prouve qu'avant relativement peu l'aéroplane sera un mode de transport pratique et de toute sécurité. C'est, d'ailleurs, l'impression qu'a ressentie M. Archdeacon qui, interviewé sur ses sensations, a déclaré qu'il n'en avait pour ainsi dire pas..., l'appareil quittant le sol sans heurt et glissant dans l'air si doucement et de si stable façon que pas un instant il n'avait eu l'appréhension du danger.

Non content de ce bel exploit, dans la soirée, Henri Farman a fait deux essais nouveaux de 900 mètres à une hauteur de 3 à 4 mètres, puis un troisième vol magnifique de 950 mètres à la hauteur de 12 mètres, hauteur repérée par de petits ballonnets.

A Rome, Delagrance a fait deux tentatives, dont l'une mérite seulement d'être relatée. Elle eut lieu devant des personnalités officielles de sociétés aéronautiques reconnues par l'Aéro-Club de France et dont la présence avait été demandée pour garantir la sincérité et l'exactitude des résultats annoncés.

La tentative se fit de fort bonne heure, à 5 h. 40 du matin, par un vent léger.

L'aéroplane prit un élan de 100 mètres ; alors il s'éleva et avec une facilité merveilleuse exécuta dix fois — sans toucher terre — le tour complet de la place d'Armes à une hauteur qui varie de 4 à 7 m. 50.

Delagrance est resté en vol plané 15' 25" ; la distance exactement parcourue est de 12,750 mètres. Temps et distance sont les records du monde.

Sans doute, ce n'est pas demain encore que l'aéroplane va détrôner le sleeping-car. Mais enfin il n'y a que le premier pas, si l'on peut ainsi parler, qui coûte. On a volé, on vole, et ce ne sera bientôt plus par seule métaphore que le poète, pressé de fuir sa maîtresse, son concierge ou son créancier, pourra s'écrier :

Des ailes, des ailes, des ailes !

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine
du 23 juin 1907

(Première insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt et un mai mil neuf cent huit, M. **Jean Erhardt Linhardt**, hôtelier, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo,

hôtel des Colonies, a vendu à M. **Jacques-Charles-Henri Linhardt**, son fils, célibataire majeur, hôtelier, demeurant au même lieu, le fonds d'hôtel qu'il exploitait à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue de la Costa, sous la dénomination d'*Hôtel des Colonies*, avec tous les accessoires attachés au dit fonds.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, de faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e EYMIN, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 2 juin 1908.

Alex. EYMIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date du 26 mai 1908, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté a déclaré le sieur **Joseph Imbert**, négociant en tissus, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été fixée au 2 juillet 1907, et a dit que les décisions déjà rendues dans la faillite du sieur **Jean Muller**, son associé, lui seront communes.

Pour extrait conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite des sieurs **Jean Muller** et **Joseph Imbert**, négociants en tissus, à Monaco, sont invités à se présenter dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 5 juin courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la *Condamine, 6, rue Caroline*, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Voyages circulaires en Italie.

La Compagnie délivre, toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M. ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le livret-guide-horaire P.-L.-M. vendu 0,50 centimes dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

Itinéraire 81-A² : Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand), Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, Le Cailar, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, San Remo, Gènes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris.

Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse.

Prix : 1^{re} classe : 191 fr. 50 ; 2^e classe : 139 fr. 85.

Validité : 60 jours. — Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Billets pris à l'avance.

Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Aix-les-Bains et Genève délivrent à l'avance, par série de 20, des billets de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour certaines gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller et retour) ; leurs prix présentent une réduction de 40 % sur les prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les dix premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante. Les demandes doivent être adressées aux chefs des gares intéressées ou dans les bureaux-succursales.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouve dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

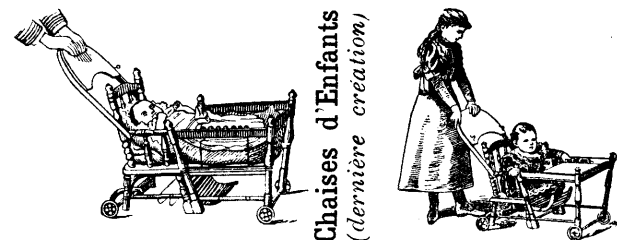
TEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vitras, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.